

Annexe B - Écrasement et cisaillement

B.2.2 Commande bimanuelle

Grâce à la commande bimanuelle, l'opérateur est contraint, lors de la manipulation du hayon, de se tenir dans une position de commande sûre et d'utiliser ses deux mains pour lever et abaisser le hayon. Les mains de l'opérateur sont ainsi protégées contre l'écrasement et le cisaillement (voir 5.11, 5.17.5 et 5.18.2).

L'emplacement du poste de commande doit être choisi afin d'éloigner les mains, les bras et la tête de l'opérateur de la zone dangereuse, tout en lui permettant d'avoir une vue dégagée sur la plateforme et la charge. La distance (L) entre l'extrémité de la superstructure et le centre des éléments de réglage est comprise entre 300 mm et 600 mm.

REMARQUE Cette solution n'offre une protection qu'à un seul opérateur.

Position des éléments de réglage
Entre 300mm et 600mm

